



## 3-1-a Conditions d'admission

### Conditions préalables à l'étude : Recommandations de participation

- Plaisir à bouger et intérêt pour le mouvement eurythmique, aucune connaissance préalable n'est requise ;
- Intérêt pour le langage, la musique, l'anthropologie anthroposophique et le besoin d'approfondir ces connaissances dans le contexte médical ;
- Intérêt pour l'eurythmie thérapeutique, ses possibilités thérapeutiques et son efficacité ;
- Plaisir d'apprendre ;
- Ouverture d'esprit pour s'engager dans un processus d'apprentissage personnel.

### Conditions d'admission

- Avoir au moins 21 ans ;
- Diplôme du degré secondaire II ou équivalence correspondante. (La procédure de détermination d'une équivalence à un diplôme du degré secondaire II se fait selon les "Directives sur les diplômes du degré secondaire II et les équivalences" de l'OrTra CT) ;
- Entretien d'admission avec des membres du collège de formation ;
- L'admission se fait en règle générale sur la base d'un entretien personnel, dès que tous les documents d'inscription sont disponibles.

### Remarques

- Les stages d'observation sont possibles à tout moment sur inscription/accord.
- Le premier trimestre (proséminaire) est considéré comme une période d'essai.
- Le contrat de formation, établi au début de la formation, doit être reconfirmé à chaque année d'études par l'entretien de localisation et d'évaluation avec le Collège. En cas de manque d'aptitudes thérapeutiques ou sociales, le contrat de formation peut être résilié.

### Inscription

- Avant l'entretien d'admission, nous devons être en possession des documents suivants :
- Demande d'admission, avec une photo d'identité récente,
- CV sous forme de tableau avec description du cursus de formation,
- Lettre de motivation indiquant les raisons pour lesquelles vous vous êtes décidé(e) pour la formation professionnelle d'orthophoniste,
- Certificat médical attestant que les conditions physiques et psychiques requises pour la profession de thérapeute sont remplies.